

Conseil d'administration du 26 novembre 2024

Procès-verbal

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : N°3

Date de transmission de la convocation aux membres : 19/11/2024

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
ELUS LOCAUX	RENOUF Aminthe	Représentants Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	
	PATARD-LEGENDRE Michel	Représentant commune siège
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	PASQUIER Jérémy	
	PLEY Ruddy	
	GUIDI Aurélien	
PARENTS ET ELEVES	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	BENBELKACEM Mickaël	Parents d'élèves
	REIMANN Elsa	
	DESFEUX Lysiane	
	MARIEL COGNEAU Anne-Juliette	
	GESQUIN Baptiste	Elèves
	BENBELKACEM Enzo	
	BOBO Louis	

Le quorum étant atteint avec 18 personnes présentes, le proviseur ouvre la séance à 18 h 06 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du CA si Louis GUYON, Professeur stagiaire peut assister aux débats. Un accord est donné par les membres présents.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Monsieur FORESTIER.

Monsieur le proviseur indique aux membres du CA que le règlement intérieur adopté le 30-11-2021 a été joint aux pièces jointes à la convocation et qu'il se tient à disposition des nouveaux membres pour toute explication.

Adoption du procès-verbal

Monsieur le proviseur demande si les PV des CA des 3 octobre et 12 novembre 2024 appellent des remarques ou des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis au vote :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18h19 : Entrée de M. PLEY et sortie de M. GESQUIN.

Affaires pédagogiques

Convention IFPRA-UFA

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer la nouvelle convention avec l'IFPRA instituant la notion d'UFA, qui permet la mise en œuvre des actions de formation par apprentissage au sein du lycée, et répartit les tâches de chaque partie. L'accord pour autoriser le proviseur à signer la convention est mis au vote :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

18h15 : Retour de M. GESQUIN

Convention Unis-Cité

→ Convention Association Unis-Cité – Coop'R

Monsieur le Proviseur indique que dans le cadre du dispositif UPE2A-NSA qui accueillera cette année 16 jeunes allophones non scolarisés auparavant, Unis-Cité propose des interventions au sein de la classe. Avec l'enseignante en charge du dispositif, Unis-Cité animera des ateliers numériques.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention Association Unis-Cité – Programme nationale « Cinéma et citoyenneté »

À l'identique des années scolaires précédentes, Monsieur le proviseur demande aux élus du conseil d'administration leur accord pour signer la convention avec l'association Unis-Cité. Dans le cadre du programme « Citoyens de la Culture » lancé par le Ministère de la Culture, plusieurs jeunes en service civique organiseront et animeront des séances « ciné-débat » à l'internat du lycée à partir de films sélectionnés et fournis par le CNC.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

18H32 : Arrivée de Mme Husson

Charte des voyages

Faisant suite aux échanges qui se sont déroulés lors du dernier CA, Monsieur le Proviseur indique qu'il a présenté en Conseil pédagogique le 18 novembre une charte des voyages et sorties. Elle y a fait l'objet d'échanges et d'amendements.

Elle arrête (entre autres) le fait que :

- La part de l'établissement pour toute sortie ou voyage ne peut excéder 20 € par élève et par année scolaire ;
- La participation financière des familles est limitée à 350 € par élève.

A la demande d'un élu des parents d'élèves qui demande si la part des familles va beaucoup augmenter, monsieur le Proviseur prend quelques exemples où il indique que certaines sorties verront la participation augmenter un peu et que bien évidemment sur des voyages plus longs, cela peut aller jusqu'à près de 300 €. Toutefois la raison principale est de ne plus pouvoir utiliser de véhicules personnels ou de location comme c'était le cas avant la circulaire parue le 25 juillet 2024 au BOEN.

Monsieur le Proviseur met au vote la charte :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

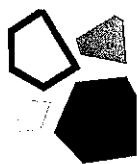
Acte du CA

Affaires financières

Contrats et conventions

→ Renouvellement du contrat de licence Turboself – année 2025

Madame la gestionnaire indique que, comme chaque année, nous devons renouveler le contrat nous liant à Turboself afin de pouvoir utiliser le logiciel et les modules permettant le contrôle d'accès.



Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer le contrat avec Turboself

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Renouvellement du contrat de maintenance des portails – année 2025

Madame la gestionnaire indique qu'afin de garantir le bon fonctionnement des portails d'accès au lycée, nous souscrivons un contrat annuel avec un mainteneur.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer le contrat avec A.F.Maintenance :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Fresnel à Caen

Le Lycée Fresnel héberge 13 élèves pour l'année 2024-2025

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le Lycée Fresnel la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Fresnel.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'adhésion à un groupement de commandes « Téléphonie »

Madame la secrétaire générale rappelle que le groupement précédent avait été conclu en 2020 et qu'il s'arrête en 2025. Elle présente la nouvelle convention constitutive pour le groupement de commandes « services de téléphonie fixe et services de télécommunication avancée ».

Un élu enseignant demande l'origine des dépenses les plus importantes prévues au budget. Madame la Secrétaire générale indique que les dépenses importantes concernent les lignes fixes servant notamment pour les ascenseurs afin d'appeler les secours. De même de nouvelles dépenses comme les SMS Pronote sont à budgérer.

Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour signer la convention :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



Acte du CA

Programme prévisionnel des projets pédagogiques 2024/2025

Faisant suite à la charte des sorties et voyages présentée lors de ce CA, Monsieur le Proviseur et Madame la secrétaire générale proposent une répartition intégrant les nouvelles règles financières.

La plupart des participations à la charge de l'établissement ne sont pas à la hauteur des 20 € maximum notamment pour les sorties scolaires n'excédant pas quelques heures de la journée de cours habituelle.

Madame la Secrétaire générale présente l'ensemble des sorties et voyages prévus.

Les débats s'orientent également sur la problématique des coûts et les difficultés de transport.

Un enseignant demande pour quelles raisons les sorties UNSS permettent un transport des élèves par les enseignants. Monsieur le Proviseur indique que cela se fait dans le cadre associatif et non pas d'une sortie scolaire.

Monsieur le DDFPT indique également que l'impossibilité d'utiliser un véhicule personnel pour les déplacements lors de concours est un réel problème et peut contrecarrer la participation des élèves.

19h02 : Entrée de Mme LOYER

Quelques sorties sont prévues avec une demande de participation des familles.

→ Déplacement des élèves du CVL au Parlement européen à Bruxelles

Le Parlement européen finance une partie importante du déplacement. Toutefois, quelques visites hors du Parlement sont prévues et demandent un engagement financier du lycée. Une participation des familles est demandée à l'identique de ce qui est proposé au Lycée Jules-Verne de Mondeville qui organise conjointement ce voyage.

Pour le déplacement à Bruxelles de 20 élèves du CVL, sur un coût prévisionnel de 3865,56 €, la participation des familles est fixée à 10 € par élève.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Déplacement des MAN-HR à Trouville-sur-Mer et Pont-l'Evêque

Un voyage pédagogique des étudiants de MAN est prévu en janvier 2025. Afin de participer au financement de celui-ci, les étudiants participent à des actions lors des rencontres du CBC.



Sur un coût prévisionnel de 979 €, une participation des familles est demandée à hauteur de 10 € par étudiant, part réduite à 5 € pour les étudiants participant au service lors des rencontres sportives du CBC.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Don de la MDL – Sortie des MAN-HR à Trouville/Pont l'Evêque**

Un don de la MDL est prévu dans ce cadre (reversement des rencontres du CBC).

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Déplacement au Salon de l'agriculture de Paris**

Les élèves de Terminale Baccalauréat professionnel Cuisine et CSR se rendront au Salon de l'Agriculture à Paris en février 2025.

Sur un coût prévisionnel de 3350 €, la participation des familles est fixée à 30 € par élève.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

19h18 : Sortie de Mme RENOUF

Délégation de signature du CA au CE pour la passation des marchés à incidence financière

Monsieur le proviseur demande au Conseil d'administration de lui donner délégation pour la passation des marchés à incidence financière qui s'inscrivent dans la limite des dispositions de l'article R-21231 du code de la commande publique.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

19h20 : Retour de Mme Renouf

Budget prévisionnel 2024

Madame l'adjointe gestionnaire présente le budget (cf. Rapport de présentation budget 2025 en annexe).

Les élus enseignants auxquels s'associent les élus parents, élèves et ATOS présentent une motion (en annexe).

Un élu des parents exprime sa déception face à l'établissement scolaire qui véhicule une image fausse et contraire à la réalité car vu de l'intérieur, l'image vendue est loin de ce dont les élèves disposent (notamment pour les voyages et pour la participation à des concours).

Monsieur le Proviseur se permet de faire remarquer que cette critique est sévère car l'ensemble de l'équipe éducative fait le maximum pour permettre la réussite de tous les élèves. En outre, il précise qu'il n'est pas un organisateur de voyages, que l'essentiel n'est pas sur ce point.

Monsieur le Maire confirme que la bonne réputation du lycée vient du travail qui est mené par l'ensemble de l'équipe éducative.

Les élus enseignants précisent qu'ils sont lassés et que nombreux sont ceux qui se disent que la participation aux instances n'a pas d'utilité car quels que soient le sens des votes, ils ne sont pas entendus.

Aux remarques concernant le budget, madame la Conseillère régionale rappelle que la Région Normandie doit équilibrer son budget mais que la dotation de l'État se réduit, la masse salariale augmente et des choix sont donc nécessaires.

Une longue discussion a alors lieu sur l'opportunité de dépenser près de 20 millions d'euros pour l'achat d'ordinateurs aux élèves. Madame la conseillère régionale indique que l'Europe participe au financement, que l'utilisation du numérique est essentielle pour les élèves et que c'est une aide aux usagers sur le long terme. Les élus élèves reconnaissent l'intérêt de ce don d'ordinateur et disent l'utiliser régulièrement.

Monsieur le Proviseur met le budget 2025 au vote :

POUR : 7

CONTRE : 14

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

La séance est levée à 20h28

Le Proviseur,


Christophe GANZITTI

Le secrétaire,


Laurent FORESTIER